MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
SECRETARIAT GENERAL – SIEP – BIMO
ANTENNE IMMOBILIERE INTERREGIONALE
14 RUE DU MARECHAL JUIN
67 000 STRASBOURG

14 RUE DROUAS – 54 200 TOUL

CREATION DE LA MAISON DE L'ETAT A TOUL



CCTP - CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

INDICE B

LOT 09 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

PHASE PRO

28/09/2026

Carré d'architecte
Architecte, mandataire
4, Rue du Noyer – 67 000 STRASBOURG
agence@carreda.fr
✆ 03 69 74 81 79

VERDI Bâtiment Est
Bureau d'études
59, Rue Jean Jaurès - 88 000 EPINAL
batimentest@verdi.fr
✆ 03 72 54 03 32

FICHE D'AUTOCONTROLE

La fiche d'autocontrôle est un document utilisé dans le cadre de la démarche qualité au sein groupe VERDI Ingénierie.

Cette fiche a été créée dans le souci de satisfaire en permanence le Maître d'Ouvrage.

Elle constitue un gage de qualité indiquant que le document remis au Maître d'Ouvrage a été revu et approuvé et a fait l'objet d'une approbation.

A sa création, le document porte l'indice " A ", s'il doit faire l'objet de modifications, celles-ci seront notées dans le tableau des modifications ci-dessous avec l'évolution de l'indice et de la date de modification.

APPROBATION DU DOCUMENT

Rédacteur		Contrôle		Approbation	
Fonction :	Cheffe de projet	Fonction :		Fonction :	
Nom :	S.BERNARD	Nom :		Nom :	
Date :	21/05/2026	Date :		Date :	
Visa :		Visa :		Visa :	

TABLEAU DES MODIFICATIONS

Indice	Date de création ou modification	Nature des modifications	Pages
A	18/09/2026	Première diffusion	Toutes
B	28/09/2026	Màj suite remarques MOA	

SOMMAIRE

LOT 09 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES 1
09.01. Généralités Communes 4
09.02. Généralités particulières 4
09.02.01. Réglementation 4
09.02.02. Coordination 4
09.02.03. Mesure avant exécution des sols 4
09.02.04. Nettoyage revêtements sols/murs 4
09.02.05. Raccords fin de chantier revêtement de sol 4
09.02.06. Echantillon revêtements de sols 5
09.02.07. Pose sols souples 5
09.03. Description des travaux 5
09.03.01. Préparation des sols 5
09.03.02. Revêtement de sols souples 6

09.01. GENERALITES COMMUNES

Les généralités communes applicables au présent projet sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Communes joint au présent dossier de consultation des entreprises et font partie intégrante du présent CCTP.

Les entrepreneurs prendront connaissance de ces clauses communes afin de prévoir dans leur offre tous les frais inhérents.

09.02. GENERALITES PARTICULIERES

09.02.01. REGLEMENTATION

Tous les ouvrages devront être réalisés conformément à tous règlements, normes et DTU en vigueur.

En cas de modification ou de changement des textes en cours des travaux, les nouvelles normes seront appliquées après avis du Maître de l'Œuvre et du Maître d'Ouvrage

Pour les prestations n'entrant pas dans le domaine d'application des documents ci avant, et à défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution, l'entrepreneur devra, dans la mesure du possible, traiter ces travaux par analogie avec les conditions, règles et prescriptions énoncées dans les documents visés au présent lot ou à défaut suivant les conditions, règles et prescriptions énoncées par le fabricant.

09.02.02. COORDINATION

L'exécution des travaux du présent marché se fera en parfaite coordination avec les différents corps d'état et en particulier les marchés gros oeuvre, plomberie, etc. ...

09.02.03. MESURE AVANT EXECUTION DES SOLS

L'entrepreneur relèvera exactement les mesures des pièces à traiter de façon à éviter toutes fausses coupes et pièces de rattrapages, les faux équerrages seront signalés au Maître d'Oeuvre.

Si ces précautions n'étaient pas observées, l'entrepreneur se verrait refuser les ouvrages qui ne seraient pas exécutés aux mesures de leur emplacement.

09.02.04. NETTOYAGE REVETEMENTS SOLS/MURS

Après finition complète des travaux, le nettoyage approprié des surfaces traitées au présent marché sera à la charge de l'entreprise.

09.02.05. RACCORDS FIN DE CHANTIER REVETEMENT DE SOL

En fin de chantier l'entrepreneur du présent marché devra exécuter à sa charge tous les raccords nécessaires, des surfaces traitées, après le passage des autres corps de métiers.

Les surfaces traitées en sols ou murs, détériorées par les autres corps de métiers seront remplacées par l'entrepreneur du présent marché après avis contradictoire et facturées à l'entrepreneur ayant causé les dégâts.

09.02.06. ECHANTILLON REVETEMENTS DE SOLS

L'entrepreneur du présent marché, fournira un échantillonnage de chaque choix de revêtement de sol et mural, d'un surface équivalente à 0.5% de la surface correspondante.

09.02.07. POSE SOLS SOUPLES

La pose de revêtements de sol souple devra s'exécuter :

- sur support sec et propre
- à température des locaux à + 10°
- les supports bétons devront présenter une siccité convenable
- les différents lés seront disposés dans le même sens et provenir du même lot, les revêtements à décors répétitifs devront être posés de façon à assurer la continuité d'aspect d'un lés à l'autre.
- les revêtements seront posés à bord jointif, les découpes parfaitement ajustées, les raccordements aux parois devant se faire en coordination avec les marchés posant les plinthes
- les lés seront de toute la longueur du local, toutes coupes seront interdites
- les joints de fractionnement dans les dallages exécutés par le lot gros œuvre seront rebouchés par le lot gros oeuvre
- les joints de fractionnement exécuté par sciage par le présent lot seront rebouchés par le présent lot.

09.03. DESCRIPTION DES TRAVAUX

09.03.01. PREPARATION DES SOLS

09.03.01.01. Traitement de fissures

L'entreprise devra l'exécution de travaux de préparation pour des fissures présentes dans dalles existantes, comprenant :

- Sciage des fissures par tous moyens nécessaires,
- Nettoyage par brossage, grattage, ponçage, lavage pour éliminer toutes impuretés,
- Traitement de l'ensemble des armatures oxydées, dégarnissage, brossage, application d'un antirouille,
- Traitement des fissures par rebouchage par résine époxy, mise en œuvre selon les recommandations du fabricant,
- Arase des excédents éventuels avec une spatule ou le tranchant d'une truelle, saupoudrer de sable fin ou silice,

- Compris toutes sujétions pour une surface apte à recevoir un sol souple.

Localisation : **Ensemble des locaux revêtus de sols souples et de peinture de sols.**

09.03.01.02. Ragréage

Fourniture et exécution d'un ragréage de sol fibré composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux, adjuvants spécifiques, fibres synthétiques, sur support anciens en lames bois, comprenant :

Préparation du support comprenant :

- Ponçage pour éliminer toutes traces de peinture, colle, cire ou vernis ;
- Rebouchage des trous et joints mastic acrylique
- Elimination de tous les résidus de plâtre et autre, balayage complet, évacuation des poussières et gravois, dégraissage et lavage,
- Mise en place d'un joint périphérique de 5mm

Exécution d'un ragréage comprenant :

- Application d'un fixateur (primaire) de sols avant ragréage compatible avec le produit de ragréage
- Ragréage auto lissant et auto nivelant et à haute performance. Ragréage sous avis technique
- Rattrapage de niveau au droit des portes
- Ragréage de type P3

Localisation : **Ensemble des locaux revêtus de sols souples et de peinture de sols.**

09.03.02. REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

09.03.02.01. Sols Souples en lés

Fourniture et pose de revêtement de sol souple acoustique en PVC hétérogène compact, renforcé d'un voile de verre composé d'une semelle PVC alvéolaire, d'une couche intermédiaire compacte armaturée, d'une couche d'usure avec décors teinté dans la masse à finition mate et d'un traitement de surface doublement réticulé, en lés, comprenant :

- classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- classement au feu : Bfl-s1
- efficacité acoustique au bruits de chocs ΔLw = 19 dB
- groupe d'abrasion : T, poinçonnement rémanent : 0,08 mm
- glissance selon norme DIN 51 130 : R10
- pose en lés de 2,00 m de largeur, simple encollage à la colle acrylique, collage en plein, pose des lés dans le même sens

- traitement des joints par soudure à chaud

Localisation : **Pour toutes les locaux hors sanitaires, vestiaires/douches et zones en revêtement pierre existant.**

09.03.02.02. Profilés de changement de sol

Mise en œuvre de profilés de changement de sol type barre de seuil en aluminium suivant choix de l'architecte compris coupes, fixation et toutes sujétions

Largeur suivant zone à couvrir.

Jonction entre différents carrelages présentant un ressaut inférieur à 20 mm.

Localisation : **A chaque changement de type de sol et en raccords avec revêtements existants.**

09.03.02.03. Couvre Joint de dilatation

Mise en œuvre de profilés d'arrêt en aluminium suivant choix de l'architecte, compris coupes fixation et toutes sujétions

Hauteur 6 à 12mm suivant hauteur des revêtements

Jonction entre différents carrelages présentant un ressaut inférieur à 20 mm

Localisation : **Au droit des joints de dilatation du bâtiment.**